

Promotion Interne

Accès au grade de catégorie A, catégorie B et accès au grade d'agent de maîtrise avec examen professionnel

Pièces justificatives obligatoires

- ☐ Attestation de dépôt de dossier dûment complétée par l'autorité territoriale
- ☐ Crep de l'année 2025
- ☐ Attestation sur l'honneur de 2 jours de formations de professionnalisation CNFPT dûment complétée par l'autorité territoriale
- ☐ Organigramme à jour au 01/01/2026
- ☐ Fiche de poste à jour au 01/01/2026
- ☐ Arrêté de nomination en qualité de stagiaire
- ☐ Autre(s) attestation(s) de formation (hors formation d'intégration) effectuée(s) entre le 01/01/2021 et le 31/12/2025 dans la limite de 10 jours

Pièces demandées le cas échéant

- ☐ Avis collectivité(s) secondaire
- ☐ Attestation réussite à l'examen professionnel
- ☐ Arrêté de nomination en catégorie B
- ☐ Arrêté de désignation aux fonctions de secrétaire général de mairie
- ☐ Courrier(s) de refus d'inscription sur la liste d'aptitude
- ☐ Contrat(s) de travail (services accomplis en tant que contractuel dans la fonction publique territoriale)
- ☐ Contrat(s) de travail de droit public ou privé (services effectués en continu avant la nomination stagiaire dans la collectivité déposant le dossier de promotion interne)
- ☐ Courrier de réussite aux épreuves écrites du concours du grade proposé
- ☐ Ancienne fiche de poste justifiant de la mobilité interne

- ☐ Ancienne fiche de poste justifiant de la mobilité externe
- ☐ Diplôme de l'agent
- ☐ Attestation(s) de travail justifiant des missions exercées en dehors de la Fonction Publique en adéquation avec le grade proposé
- ☐ Justificatif d'annulation de formation(s) annulée(s) entre le 01/01/2021 et le 31/12/2025
- ☐ Attestation de présence au concours ou examen professionnel effectué du 01/01/2021 au 31/12/2025

Promotion Interne

Accès au grade d'agent de maitrise sans quota

Pièces justificatives obligatoires

- ☐ Attestation de dépôt de dossier dûment complétée par l'autorité territorial
- ☐ Crep de l'année 2025
- ☐ Attestation de 2 jours de formations de professionnalisation CNFPT dûment complétée par l'autorité territoriale
- ☐ Arrêté de nomination en qualité de stagiaire
- ☐ Autre(s) attestation(s) de formation (hors formation d'intégration) effectuée(s) entre le 01/01/2021 et le 31/12/2025 dans la limite de 10 jours

Pièces demandées le cas échéant

- ☐ Avis collectivité(s) secondaire